

[Text]

It may be that we were partisan or unreasonable or carried away by the deep distress of seeing this corporation dismantled, as were many other agencies mentioned in Bill C-73. I would like to ask the witnesses whether there are inconsistencies in the policies outlined in Bill C-73 as far as Harbourfront and the recommendations of the Crombie royal commission are concerned? If so, would they define them for us?

Mr. Ledrew: Mr. Chairman and committee members, the most glaring inconsistency one should look at is that the watershed report of the Crombie commission is advocating the public ownership of waterfront properties, and it is a very local issue in that sense. From the Region of Durham in the east—around the Newcastle area—down to west of Milton, comprises a large extent of the waterfront in the greater Toronto area. The Crombie commission advocates that this be publicly owned so that the waterfront and the water itself would be protected. It would be a common asset. It would be enjoyed by all.

• 1600

Crombie enunciates a number of other principles, but that is one of the essential principles.

As I said, I guess the most glaring inconsistency is that with Harbourfront being dismantled we have waterfront properties now owned by the Government of Canada, through the Minister of Public Works, being sold to private developers.

I am not at all against private developers. I act for a number of private developers. They have been offered a good deal and they would be foolish not to take it. I guess the inconsistency is that you have a royal commission saying public ownership; the government already owns it, and the government is selling it off.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I am sure it is not Mr. Ledrew's intent to mislead the committee. If I might just jump in with a question, in my understanding that the Harbourfront lands are 84 acres, and 54 acres are to remain public lands. So where do you get this about it all being sold off?

The Chairman: Mr. McCreath, is this a point of order? If not, I will rule your question out of order.

Mr. McCreath: All right. I just wanted to clarify a point there.

The Chairman: I will give you an opportunity to pose a question after Mr. Caccia.

Mr. Ledrew: I would be delighted at the appropriate time, as the chairman said, to answer your question, because it is certainly not my intention at all to mislead the committee. I will answer your questions fully and explain any inconsistencies you have.

I had virtually finished my answer, and Mr. Mills may want to add something to it. That is one problem in principle.

[Translation]

Il se pourrait que nous ayons fait preuve d'esprit de parti ou que nous nous soyons laissés égarer par notre déception devant le démantèlement de cette société et de nombreux autres organismes visés par le projet de loi C-73. Je voudrais demander aux témoins s'ils ont constaté des incompatibilités entre les mesures énoncées dans le projet de loi C-73 à propos de la société Harbourfront et les recommandations de la Commission royale Crombie. Dans l'affirmative, pourrait-il nous en parler?

M. Ledrew: Monsieur le président, messieurs et mesdames les membres du comité, la compatibilité la plus flagrante que l'on ait constatée, c'est que le rapport de la Commission Crombie recommande que les biens fonciers situés sur la rive du lac restent la propriété des pouvoirs publics, et c'est donc à cet égard une question tout à fait locale. À partir de la région de Durham dans l'Est, en passant par la région de Newscastle et jusqu'à Milton, à l'ouest, se trouve l'essentiel des zones riveraines du Grand Toronto. La Commission Crombie a recommandé que ces terrains appartiennent aux pouvoirs publics, de façon à protéger le littoral et les eaux du lac. Il s'agirait là donc d'un bien public, dont tout le monde pourrait profiter.

M. Crombie dans son rapport énonce plusieurs autres principes, mais il s'agit là d'un principe essentiel.

Comme je l'ai dit, la différence la plus flagrante, je suppose, c'est le fait qu'en démantelant Harbourfront, des propriétés riveraines qui appartiennent actuellement au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Travaux publics vont être vendues à des promoteurs privés.

Je n'ai rien contre les promoteurs. Je représente plusieurs promoteurs privés. On leur a offert une bonne affaire et ils auraient tort de ne pas la saisir. Ce qui apparaît illogique, c'est qu'une commission royale se prononce en faveur de la propriété publique et que le gouvernement, qui est déjà propriétaire opte pour la cession à des intérêts privés.

M. McCreath: Monsieur le président, je suis persuadé que M. Ledrew ne veut pas induire les membres du comité en erreur. Mais permettez-moi donc de préciser qu'à ma connaissance, Harbourfront possède 84 acres de terrains dont 54 continueront à être du domaine public. Où allez-vous chercher que ces terrains seront vendus?

Le président: Monsieur McCreath, s'agit-il d'un rappel au Règlement? Dans le cas contraire, je dois dire que votre question est irrecevable.

M. McCreath: Très bien. Je voulais simplement préciser.

Le président: Je vous donnerai votre tour après M. Caccia.

M. Ledrew: Je serais très heureux, au moment voulu, comme l'a dit le président, de répondre à votre question car je n'ai certes pas l'intention d'induire les membres du comité en erreur. Je répondrai pleinement à vos questions et j'expliquerai tout ce que vous trouvez illogique.

J'avais en fait terminé ma réponse, mais M. Mills voudra peut-être ajouter quelque chose. En principe, c'est un problème.